

CONSEIL MUNICIPAL
Séance ordinaire du 15 mai 2018
à 19 Heures 00

Nombre de membres en exercice : 12
Nombre de membres présents : 11 Date de convocation : 3 mai 2018
Pouvoirs : 0
Nombre de membres votants : 11

L'an deux mil dix huit le quinze mai, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de LE CERGNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Hélène VAGINAY, Maire.

PRESENTS : MMES et MM. VAGINAY Hélène, Maire - ANTOINAT Guy - PALLUET Christine - CLAIR Cyril, Adjoints - PRADET Michelle - DESPINASSE Stephan - GUILLOSSOU Yvon - FERRAS Alexandre - MARCEAU Laurence - DUMUSSY Nicole - SUCHEL André.

ABSENTS avec excuses : DECHAVANNE Yves

Secrétaire élu pour la durée de la session : CLAIR Cyril

Madame le Maire accueille l'assemblée.

Après lecture du procès-verbal de la séance précédente, adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal aborde l'ordre du jour.

TRAVAUX BATIMENT MAIRIE AVEC ACCESSIBILITE DU 1ER ETAGE ET REFECTION DU SECRETARIAT DE MAIRIE - AVENANTS AU MARCHÉ A PROCEDURE RESTREINTE POUR MODIFICATIONS ET TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 26 septembre 2017 retenant les entreprises pour le marché concernant les travaux du bâtiment de la mairie avec l'accessibilité du 1er étage et la réfection du secrétariat de mairie et l'autorisant à signer tous les documents afférents à ce marché à procédure restreinte. Elle informe que le marché a été signé en date du 20 octobre 2017 et que des modifications et travaux supplémentaires à ce marché sont nécessaires :

Lot n°1 maçonnerie : Travaux supplémentaires pour la reprise pavés et bétonnage, découpe balcon, façade dépose ancienne boîte aux lettres, enlèvement moquette, reprise enrobé passerelle, travaux en moins sur le marché Avenant n°2 pour + 1 103,50 euros HT Avenant n°3 pour - 1540,35 euros HT.

Lot n°2 Ferronnerie : Travaux supplémentaires pour la revision des menuiseries et volets roulants, travaux en moins sur le marché Avenant n°2 pour - 1 926,00 euros HT.

Lot n°3 Plâtrerie Peinture Faïences Petites Menuiseries Faux Plafonds : Travaux supplémentaires pour le lavage de la façade mairie, et mise en place d'une bande podotactile et travaux en moins sur le marché, Avenant n° 4 pour + 870,95 euros HT.

Lot n°5 Plomberie : Travaux supplémentaires pour l'alimentation en eau salle réunion et travaux en moins sur le marché Avenant n°2 pour 200,50 euros HT.

Vu le Code Général des marchés publics,

Vu les projets d'avenants relatifs à la modification et à l'ajout de prestations,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** la modification des travaux et l'ajout de travaux supplémentaires comme ci-dessus énoncés,

- **APPROUVE** les projets d'avenants au marché signé le 20 octobre 2017, passés avec les entreprises tels que figurant au tableau ci-dessous :

Lot	Avenant numéro	Montant Marché Initial	Avenants précédents	Montant Avenant	Nouveau Montant Marché
Maçonnerie n°1	2 et 3	7 681,60 euros HT	2 973,70 euros HT	+ 1 103,50 euros HT et - 1 540,35 euros HT	10 218,45 euros HT
Ferronnerie n°2	2	24 427,26 euros HT	1 337,22 euros HT	- 1 926,00 euros HT	23 838,48 euros HT
Plâtrerie Peinture Faïences Petites Menuiseries Faux Plafonds n° 3	4	18 078,00 euros HT	+ 2 767,00 euros HT	+ 870,95 euros HT	21 715,95 euros HT
Plomberie n°5	2	1 283,90 euros HT	+ 2 234,00 euros HT	+ 200,50 euros HT	3 718,40 euros HT

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les dits avenants et toutes pièces s'y rapportant ;
- **DIT** que la dépense sera imputée à l'article 2313 opération 142 du budget communal.

REFECTION DU TOIT DE L'EGLISE :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les délibérations du 13 décembre 2016 et du 4 juillet 2017, sollicitant auprès de l'Etat et du Département des subventions pour la réfection du toit de l'église. Madame le Maire informe qu'il est urgent de procéder aux travaux et dit que les devis qui avaient été faits ont été réactualisés.

Toiture : Ets Bezacier pour 29 380,03 euros HT
Zinguerie : Ets Palluet pour 9 484,00 euros HT

TOTAL : 38 864,03 euros HT

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de lancer les travaux de réfection de la toiture de l'église ;
- APPROUVE les devis présentés ci-dessus pour un montant total de 38 864,03 euros HT
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents afférents.
- DIT que la dépense sera imputée à l'article 2313 opération 149 du budget communal.

VESTIAIRES SALLE DE BASKET ROGER DUPRE :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de mettre aux normes les vestiaires du basket. Une étude avait été réalisée pour une réhabilitation des vestiaires actuels.

En concertation avec la commission des bâtiments communaux, il s'avérerait plus judicieux et moins coûteux de reconstruire des vestiaires neufs. Pour se faire un avant projet doit être établi.

Mme le Maire informe qu'elle a rencontré Mme Sylvie MAYOR Architecte DPLG qui s'est rendue sur le site et propose d'établir un avant projet.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de lancer un avant projet pour la reconstruction des vestiaires de basket ;
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents afférents.
- DIT que la dépense sera imputée à l'opération 134 du budget communal.

RENOUVELLEMENT ECLAIRAGE PUBLIC 2018 :

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux de Renouvellement éclairage public 2018.

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par son Comité et son Bureau, le Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents. Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil Général de la Loire, le Conseil Régional Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Financement :

Coût du projet actuel :

Détail	Montant HT Travaux	% PU	Participation commune
Renouvellement éclairage public 2018	17 058 €	56.00 %	9 552 €
TOTAL	17 058 €		9 552 €

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

A défaut de paiement dans le délai de trente jours, à réception du titre de recette, il sera appliqué des intérêts moratoires au taux légal en vigueur.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- PREND ACTE que le SIEL, dans le cadre des compétences transférées par la commune, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de « Renouvellement éclairage public 2018 » dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Madame le Maire pour information avant exécution.
- APPROUVE le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.
- DECIDE d'amortir ce fonds de concours en une année.
- AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

TRANSFERT EN PLEINE PROPRIETE DE LA CASERNE DES SAPEURS POMPIERS, DU BUREAU DU SDIS ET D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE D 1121 AU SDIS DE LA LOIRE :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 24 avril 2014 concernant le transfert de la caserne des sapeurs pompiers (D 1121), du bureau du SDIS (parcelle D1195) situé sous la caserne et d'une partie de la parcelle D 1121 au SDIS 42.

Madame le Maire informe de la nécessité d'avancer dans ce dossier et propose de transférer en pleine propriété à titre gratuit et sous forme d'un acte administratif :

La parcelle D 1195 correspondant au bureau du SDIS pour 38 m²,

Une partie de la parcelle D 1121 avec : la caserne des pompiers pour 130 m² et une partie du terrain pour accueillir l'extension de la caserne pour 163 m² mais aussi un parking réservé aux pompiers attenant à l'extension de la caserne, dont la superficie sera déterminée après passage du géomètre.

Le SDIS 42 fera procéder aux divisions parcellaires nécessaires afin que les surfaces transférées correspondent précisément à l'emprise de la caserne, du bureau, de l'extension et du parking.

Du point de vue comptable, la commune de Le Cergne s'engage à sortir de l'actif les biens et le terrain transférés.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE le transfert en pleine propriété des biens et du terrain ci-dessus cités sous la forme d'un acte administratif ;
- AUTORISE Mme le Maire à authentifier l'acte qui sera rédigé sous forme administrative;
- AUTORISE Mme Christine PALLUET, 2ème Adjointe au Maire, à signer l'acte de cession et tous documents se rapportant à cet acte ;

DIVERS :

Mme le Maire :

- Informe le Conseil Municipal de l'accord de subvention de la région pour les travaux de la salle des sports pour un montant de 25 196 euros,
- Dit que les marches de la montée d'escaliers de la Mairie vont être refaites par l'entreprise LJC pour un montant de 1 499,40 euros HT ;
- Donne lecture des demandes d'informations complémentaires et complexes de l'agence de l'eau concernant les demandes de subventions pour la station d'épuration et la sectorisation ;
- Informe du contact avec voisins vigilants pour la mise en place du système sur la commune. Le coût serait de 666,67 euros HT. Après avoir pris contact avec la mairie de Commelle Vernay, il est possible de mettre en place gratuitement en partenariat avec la Sous Préfecture et la Gendarmerie une participation citoyenne.
- Informe que l'arrêté municipal pris en 2014 concernant la déclaration et la tenue des chantiers forestiers pourrait être revu et renforcé suite aux nombreuses dégradations des voies communales et rurales.
- Signale qu'un emploi saisonnier pour juillet août sera ouvert pour les espaces verts.
- Procède au tirage au sort pour les jurés d'assises, la commune ayant été retenue.
- Parle d'un nouveau test qui va être mené sur la commune concernant les OM pour les résidents secondaires. Ce nouveau principe sera d'abord testé sur les chalets communaux.
- Dit qu'un arrêté de sens interdit dans les 2 sens sauf riverains va être pris pour le chemin des Ronzières
- Informe de l'assemblée générale du basket qui se tiendra le 1^{er} juin 2018.
- Dit que le bar à CD fermera fin mai.
- Informe que le pique nique des anciens se déroulera le 5 juillet prochain, la réunion CCAS aura lieu le 26 juin à 18h00
- Dit que l'inauguration de la mairie se fera le 9 juin à 11h30.

Puis l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00